

Monsieur Michel Milot
Président du conseil d'administration
Association protection du lac Mondor (APLM)
31, rue de la Rose-des-vents
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0

OBJET : Reconnaissance des milieux naturels du lac Mondor dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de la Matawinie (PRMHH)

Monsieur,

Par la présente, la Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière (FCEL) confirme son appui à votre démarche de conservation de milieux humides et hydriques en périphérie du lac Mondor, lac de tête du bassin versant de la rivière Bayonne.

Dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), en cours d'élaboration par la MRC de la Matawinie, il appert en effet que ces milieux, situés au nord-ouest et au sud-ouest du lac Mondor de même que dans la zone nord-nord-est, sont non seulement de haute valeur écologique – des inventaires fauniques et floristiques réalisés par l'organisme de bassin versant Zone Bayonne y attestent notamment de la présence d'espèces animales rares et/ou en situation précaire –, mais aussi de premier plan pour la connectivité écologique régionale. Nous pensons qu'ils devraient figurés dans les priorités de conservation définis par le PRMHH.

De fait, les milieux humides du lac Mondor figurent comme prioritaires dans le cadre d'un plus vaste projet de connectivité en cours d'élaboration par la FCEL qui, à terme, permettra de relier le parc régional des Sept-Chutes, à Saint-Zénon (au nord), et celui des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles, à Saint-Jean-de-Matha (au sud), de part et d'autre de la rivière Noire, par une suite de territoires protégés, petits ou grands, formant du sud vers le nord un axe de déplacement naturel de 49 km pour les espèces, et ce, dans un contexte de réchauffement climatique.

Ce projet de conservation s'arrime par ailleurs avec celui de l'organisme Loisir et Sport Lanaudière, visant quant à lui à relier dans le même corridor les deux parcs précités par une offre plein-air, comprenant des équipements et des lieux de pratique (randonnée pédestre, canot, kayak d'eau vive, vélo, etc.) de grande qualité. Élaboré à partir des objectifs définis dans le cadre du *Plan de développement lanaudois en plein-air 2020-2032*, ce projet de *Corridor plein-air de la rivière Noire* a notamment comme ambition de préserver les paysages, les milieux naturels et la biodiversité. La MRC de la Matawinie, de même que la plupart des élus municipaux, sont bien au fait de ce projet.

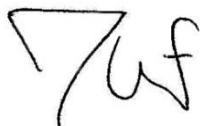
...2/

La FCEL possède déjà dans le corridor de la rivière noire quelque 191 hectares en aires protégées – à cela s’ajoutera, d’ici quelques mois, deux autres territoires, l’un de 244 hectares ; l’autre de 13 hectares. En y additionnant les superficies sous protection gérées par d’autres organismes, des ministères ou des citoyens dans le corridor naturel de la rivière Noire (391 hectares), c’est ainsi 839 hectares déjà en conservation dans le secteur.

Plus que jamais, la planification et l’aménagement du territoire doivent tenir compte de la conservation de superficies appréciables de milieux naturels à l’échelle régionale afin de limiter le morcellement des habitats et faciliter la libre circulation des espèces fauniques et floristiques. Il en va de la qualité de vie de la faune et de la flore, mais aussi, en définitive, de celle des communautés humaines, puisque les milieux naturels nous rendent, chaque jour, une foule de services écologiques de premier plan (atténuation des risques d’inondation, recharge des nappes phréatiques, filtration de l’air et de l’eau, lieux de pratique pour des activités de plein-air, etc.).

La FCEL – dont la mission est de protéger, conserver à perpétuité et mettre en valeur des milieux naturels et des paysages à haute valeur écologique, patrimoniale ou esthétique dans la région de Lanaudière – souligne ici son désir de collaborer à un projet structurant de conservation au pourtour du lac Mondor avec tous les partenaires (citoyens, municipalité, MRC, etc.) pour la pérennité des milieux naturels du secteur et le bien-être des communautés environnantes.

Je vous prie d’agréer, Monsieur, l’expression de mes sentiments les meilleurs.



Michel Leboeuf, M.Sc. Biol.
Directeur général